



Délégation Qualité et Développement Durable

## CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du contexte particulier de chaque établissement, les universités entendent annoncer un processus participatif, visant notamment à :

- ✓ **Encourager** la prise en compte du développement durable dans les activités de recherche et de valorisation,
- ✓ **Proposer** à l'ensemble des usagers (étudiants, enseignants-chercheurs, chercheurs, enseignants personnels administratifs et techniques) des modules de sensibilisation au développement durable et favoriser la mise en œuvre des éco-gestes dans les attitudes de chacun,
- ✓ **Inscrire** au programme de chaque formation un module transversal adapté à la mise en œuvre du développement durable dans le domaine étudié et les métiers ciblés, et proposer le cas échéant des stages ou des projets pédagogiques en lien avec la mise en place de la politique de développement durable de l'établissement,
- ✓ **Inscrire** au cahier des charges des marchés passés par l'établissement des indicateurs de performance environnementale et sociétale pour favoriser les achats responsables,
- ✓ **Mettre en place** une politique de tri des déchets pour favoriser le recyclage des matériaux et limiter l'épuisement des ressources naturelles. Cela peut débiter par la mise à disposition de récupérateurs de piles, de toners ou du papier, pour aller jusqu'au traitement de l'ensemble des déchets, lorsque la logistique et les filières de récupération et de traitement le permettent,
- ✓ **Entreprendre** une démarche d'amélioration de l'efficacité énergétique sur leurs campus en enseignant les éco-gestes et en responsabilisant les différents acteurs, en mettant en place les équipements et systèmes facilitant une optimisation de la gestion, en inscrivant l'établissement dans un programme de rénovation énergétique de son patrimoine, et s'appuyer sur un bilan énergétique précis,
- ✓ **Communiquer** en interne sur l'engagement de l'établissement, sur les actions mises en œuvre et les résultats obtenus, pour fédérer les parties prenantes autour d'un projet d'établissement d'intérêt général,
- ✓ **Soutenir** les initiatives des acteurs de l'université : étudiants, personnels administratifs et techniques, enseignants-chercheurs.